

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRÊNES

Séance du 13 Décembre 2021

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présent	7
Votant	11

L'an deux mil vingt et un, le TREIZE DECEMBRE 2021 à vingt heures le conseil municipal d'ARRÊNES (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Joëlle DEVAUD, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2021

Étaient présents : M. Mickaël PLUVIAUD, Mme Joëlle DEVAUD, M. Frédéric FIEDLER, M. Dominique REPAS, M. Laurent RAMBEAU, Mme Valérie VILLIER et M. Daniel CARDEAUD

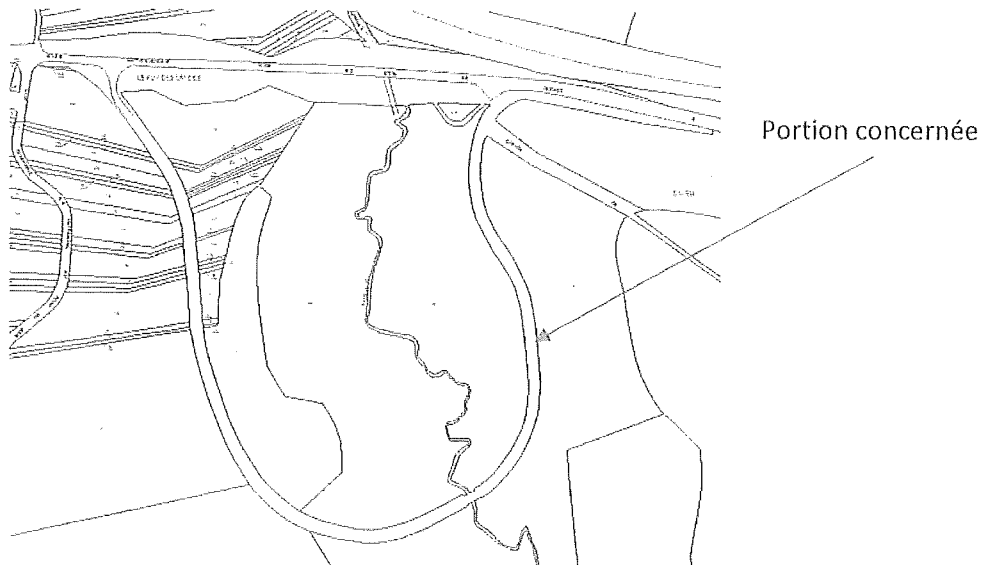
Excusés : M. Henri BENOIT (procuration à Mme DEVAUD Joëlle), Mme Brigitte PRUVOST (procuration à Mme Valérie VILLIER), Mme MILLOT Catherine (procuration à M. Mickaël PLUVIAUD) et Mme Cécile TURGIS (procuration à M. Mickaël PLUVIAUD)

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Mickaël PLUVIAUD

DÉLIBÉRATION N° 2021-12-02 portant sur l'acquisition du Délaissé du point du jour

Mme le Maire informe que le département propose à la commune de céder à titre gratuit le délaissé du point du jour.



Il est proposé au conseil d'accepter la cession :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- ACCEPTE d'acquérir gratuitement le délaissé du point du jour
- DECIDE le déclassement en chemin rural
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Fait à Arrênes, le 15 Décembre 2021

Le Maire,

Joëlle DEVAUD